

information du SIES

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

Les inscriptions d'étudiants dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer ont atteint 2 609 700 en 2016-2017. Leur nombre a fortement progressé par rapport à l'année précédente (+2,3%, soit 58 900 inscriptions de plus). La hausse est en partie liée à un accroissement des doubles inscriptions des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles à l'université : hors ces doubles inscriptions, l'augmentation globale est de 1,8% sur un an (+44 800 inscriptions). En 5 ans, l'enseignement supérieur a accueilli 225 000 étudiants supplémentaires. L'augmentation des effectifs est élevée pour les formations d'ingénieur ainsi que les écoles de commerce, gestion et comptabilité. Les formations courtes (en instituts universitaires de technologie et sections de techniciens supérieurs) et les classes préparatoires aux grandes écoles enregistrent une légère hausse de leurs effectifs. En 2016-2017, les inscriptions augmentent dans toutes les académies sauf à Aix-Marseille, en Martinique et en Guadeloupe. L'enseignement privé rassemble 18,2% des étudiants.

Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2016-2017 en forte progression

En 2016-2017, on recense 2 609 700 inscriptions dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM) (*tableau 1*). Le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur en France enregistre de nouveau une forte hausse par rapport à l'année précédente (+2,3%, soit 58 900 inscriptions de plus qu'en 2015-2016). La mise en œuvre progressive de la double inscription obligatoire des étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) contribue une nouvelle fois à la hausse observée. Hors ces doubles inscriptions, l'augmentation globale reste néanmoins très sensible, à +1,8%. Ceci représente 44 800 étudiants inscrits supplémentaires en un an. En l'espace de cinq ans, l'enseignement supérieur a accueilli 225 000 étudiants supplémentaires (+259 000 inscriptions lorsqu'on inclut les doubles inscriptions universités-CPGE). Cet accroissement est plus de 2 fois supérieur à celui observé sur les cinq années précédentes avec 97 000 étudiants de plus entre les rentrées 2006 et 2011.

Afflux d'inscriptions à l'université

En 2016-2017, 1 623 500 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer,

ce qui représente 62,2% de l'ensemble des inscriptions dans l'enseignement supérieur. Ces effectifs sont en hausse de 1,9%. Hors doubles inscriptions des étudiants en CPGE, l'augmentation est de 1,1%, hausse moins marquée que l'année précédente (+2,8%). Cette progression pour la quatrième année consécutive constitue néanmoins une inflexion de tendance par rapport au passé, alors que les effectifs universitaires étaient restés relativement stables (à champ constant) sur la décennie 2000 (+0,4% par an en moyenne). Concentré sur quelques années, l'afflux d'étudiants à l'université a été massif : hors doubles inscriptions en CPGE, les effectifs à l'université ont augmenté de 9,6% en 5 ans – soit 137 700 étudiants supplémentaires – contre +3,8% (soit +52 900 étudiants) durant la période quinquennale précédente.

Les inscriptions de nouveaux entrants¹ sont pour leur part redevenues dynamiques depuis déjà six ans, après une période de repli. En 2016-2017, il y a eu 335 900 inscriptions de nouveaux entrants dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer, soit un accroissement de +1,9%. Cette dynamique s'explique pour partie par les doubles inscriptions : hors doubles

¹ Un étudiant nouvel entrant est un étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence, qu'il soit nouveau bachelier ou non (étudiants étrangers ou ayant reporté leur inscription à l'université). Parmi les nouveaux entrants à l'université, 85,6% ont obtenu leur baccalauréat en 2016.

TABLEAU 1 - Evolution des effectifs de l'enseignement supérieur (en milliers)

En milliers	1980	1990	2000	2005	2010	2012	2013	2014	2015	2016	Contribution absolue (*)	
											yc DI	Hors DI
Universités (1)	858,1	1 159,9	1 396,8	1 421,7	1 440,9	1 462,7	1 499,6	1 531,3	1 593,2	1 623,5	1,2	0,7
<i>dont préparation DUT</i>	53,7	74,3	116,9	112,6	115,7	114,7	115,8	116,4	116,2	116,6	0,0	0,0
<i>dont ingénieurs (yc en partenariat)</i>	8,3	10,5	23,2	25,6	24,6	25,1	25,7	26,6	28,5	29,7	0,0	0,0
Formations d'ingénieurs (hors universités yc en partenariat)	31,6	47,1	73,4	82,5	101,6	109,3	111,6	115,0	118,0	122,8	0,2	0,2
STS et assimilés (2)	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	253,7	255,0	255,2	256,1	257,2	0,0	0,0
CPGE (3)	40,1	64,4	70,3	74,8	79,9	82,2	83,5	84,0	85,9	86,5	0,0	0,0
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité (hors STS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	131,0	134,2	134,3	136,2	152,1	0,6	0,6
Ecoles paramédicales et sociales (4)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	132,9	135,0	135,4	135,2	135,2	0,0	0,0
Autre Formations	75,8	125,7	224,2	253,8	196,2	207,3	213,2	215,9	226,3	232,4	0,2	0,2
Ensemble	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 379,2	2 432,0	2 471,2	2 550,8	2 609,7	2,3	1,8
<i>dont privé</i>		224,1	277,4	333,7	411,0	428,4	437,6	437,8	450,7	474,5	0,9	1,0
<i>dont étudiants étrangers</i>		161,1	174,6	265,7	284,9	288,8	295,1	299,7	309,7	323,9	0,6	0,6

(1) yc Lorraine

(2) Y compris Mayotte, devenu un DOM à partir de 2011.

(3) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

(4) Données provisoires en 2016-2017 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2015-2016). Contribution calculée entre 2014 et 2015.

(*) La contribution absolue correspond au rapport entre l'évolution 2016/2015 et l'ensemble des effectifs du supérieur en 2015. C'est la part de l'évolution des effectifs totaux attribuable à la formation considérée.

Champ : France métropolitaine + DOM

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

inscriptions en CPGE (h. CPGE), la hausse du nombre de nouveaux entrants est de 0,8%. Il n'en reste pas moins que les nouveaux bacheliers semblent davantage poursuivre leurs études à l'université depuis quelques années (*Note d'information n°17.13*).

Les évolutions du nombre total d'inscriptions à l'université sont contrastées en fonction des filières et du niveau d'études. Les effectifs en DUT sont en légère hausse (+0,3% après -0,2% l'an dernier), avec 116 600 étudiants inscrits. La progression est de 1,0% dans les disciplines de santé, plus faible que l'année précédente (+1,9% en 2015-2016).

Les disciplines scientifiques sont toujours particulièrement dynamiques avec des effectifs en progression de 4,6% (+2,3% h. CPGE). Deux groupes disciplinaires connaissent également une hausse de leur effectifs mais dans de moindres proportions : les arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales, d'une part, dont les effectifs totaux progressent de 2,0% (+1,8% h. CPGE); les sciences économiques et l'administration économique et sociale, d'autre part, qui accueillent 1,9% d'étudiants supplémentaires par rapport à l'an passé (+0,6% h. CPGE). A l'inverse, les disciplines juridiques perdent en dynamisme : les effectifs enregistrent une baisse de -2,2% (-0,3% h. CPGE).

Au total, les effectifs augmentent en cursus licence (+2,8%) et en cursus master (+0,8%)

mais diminuent en cursus doctorat (-2,3%). Les inscriptions en licence générale s'accroissent de 3,8% par rapport à 2015-2016 et celles en licence professionnelle sont en légère hausse (+0,7%). En cursus master, les inscriptions progressent en Master LMD (+1,2%), en santé (+2,0%), et surtout en formations d'ingénieurs (+4,4%).

Légère hausse des effectifs en filière STS

À la rentrée 2016, 257 200 étudiants sont inscrits en section de technicien supérieur et assimilés. Les effectifs de ces formations sont en légère hausse en 2016 (+0,4%), alors qu'ils étaient restés quasiment stables en 2015 (+0,3%) et 2014 (+0,1%), ceci après plusieurs années d'augmentation : entre 2010 et 2013, les effectifs avaient ainsi progressé de 1,7% par an en moyenne.

Même si leur part a baissé de plus de 10 points depuis 2009, les bacheliers technologiques restent les plus nombreux à entrer en section de technicien supérieur. Ils représentent 34,7% des effectifs des entrants en première année de STS à la rentrée 2016, alors qu'ils constituent seulement un cinquième des admis au baccalauréat 2016. La part des bacheliers professionnels augmente depuis une dizaine d'années : ils ne représentaient ainsi que 12,5% des nouveaux entrants en STS en 2005 contre

28,0% en 2016. En dépit de cette tendance, leur part se stabilise cette année. Ces évolutions tendanciennes traduisent probablement la mise en œuvre de l'orientation prioritaire en faveur des bacheliers professionnels en filière STS.

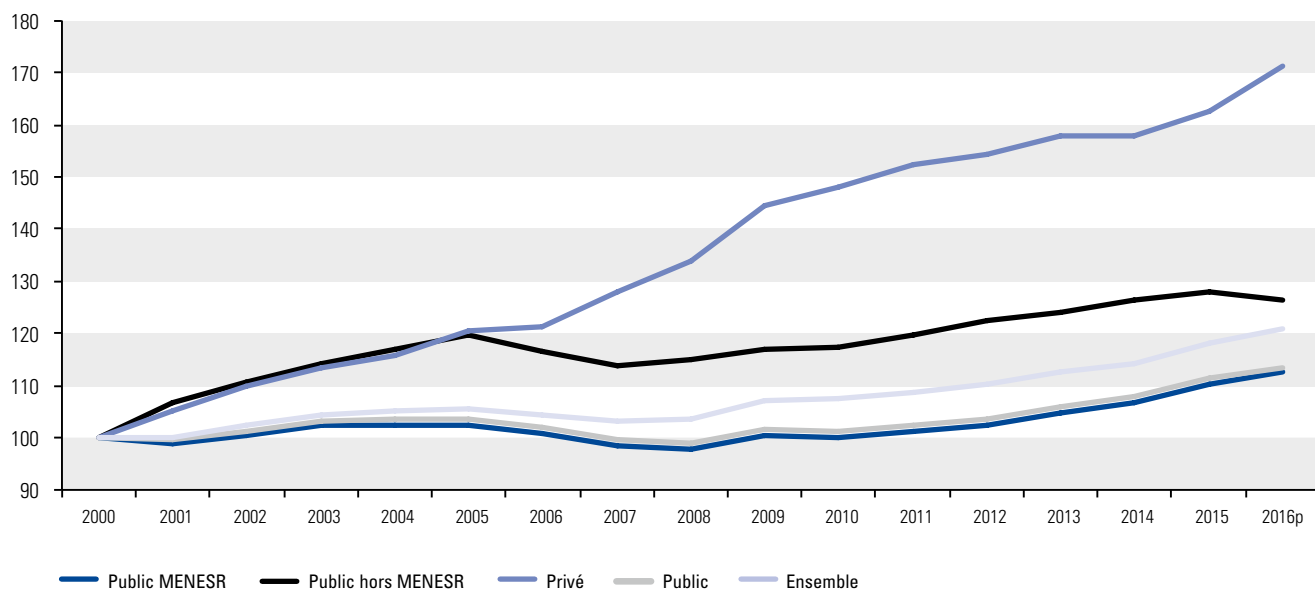
Un tiers des étudiants est inscrit dans les spécialités de la production, tandis que les spécialités des services regroupent deux tiers des étudiants. Les établissements privés forment un tiers des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités des services (37,4%) que dans les spécialités de la production (23,7%).

Croissance des effectifs dans les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion et comptabilité, ainsi qu'en CPGE

En 2016-2017, les formations d'ingénieurs enregistrent une forte augmentation de leurs effectifs (+4,1%). Le dynamisme observé pour ces formations s'inscrit dans une tendance de long terme : en 25 ans, les effectifs ont été multipliés par 2,5. Sur les cinq dernières années, la progression s'est faite à un rythme amorti, avec une croissance totale de 16,9%.

Les écoles de commerce, gestion et comptabilité (hors STS) connaissent également une hausse de leurs inscriptions en 2016-2017

GRAPHIQUE 1 - Évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, selon le secteur et la tutelle depuis 2000 (base 100)



Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011
Sources : MESRI-SIES

TABLEAU 2 - Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2015-2016

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	STS et assimilés	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total
Lycées					235,8	84,0	14,8	334,5
<i>dont privé</i>					62,9	12,0	4,7	79,7
Universités (2)	1093,7	187,4	29,7	116,6		2,8	193,3	1623,5
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	33,5	1,3					31,3	66,2
<i>dont privé</i>	20,8	1,3					11,7	33,8
Écoles normales supérieures							5,6	5,6
Écoles d'ingénieurs	10,3		122,8			9,7	5,8	148,5
<i>dont privé</i>	0,2		45,3			6,1	1,1	52,7
Écoles de commerce, gestion et vente					2,0		152,1	154,1
<i>dont privé</i>					2,0		151,0	152,9
Écoles juridiques et administratives							9,8	9,8
<i>dont privé</i>							4,7	4,7
Écoles de journalisme et écoles littéraires							8,9	8,9
<i>dont privé</i>							8,9	8,9
Écoles paramédicales hors université (4)		103,5						103,5
<i>dont privé</i>		25,8						25,8
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)							31,7	31,7
<i>dont privé</i>							30,8	30,8
Écoles supérieures artistiques et culturelles					1,2		45,6	46,8
<i>dont privé</i>					1,2		29,5	30,7
Écoles d'architecture							18,9	18,9
<i>dont privé</i>							0,8	0,8
Écoles vétérinaires							2,9	2,9
Autres écoles de spécialités diverses					18,3	2,5	34,1	54,9
<i>dont privé</i>					18,3	2,5	32,8	53,6
Total	1137,5	292,3	152,5	116,6	257,2	99,0	554,6	2609,7
<i>dont privé</i>	21,0	27,2	45,3	0,0	84,4	20,6	276,1	474,5

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 12 508 étudiants en 2016.

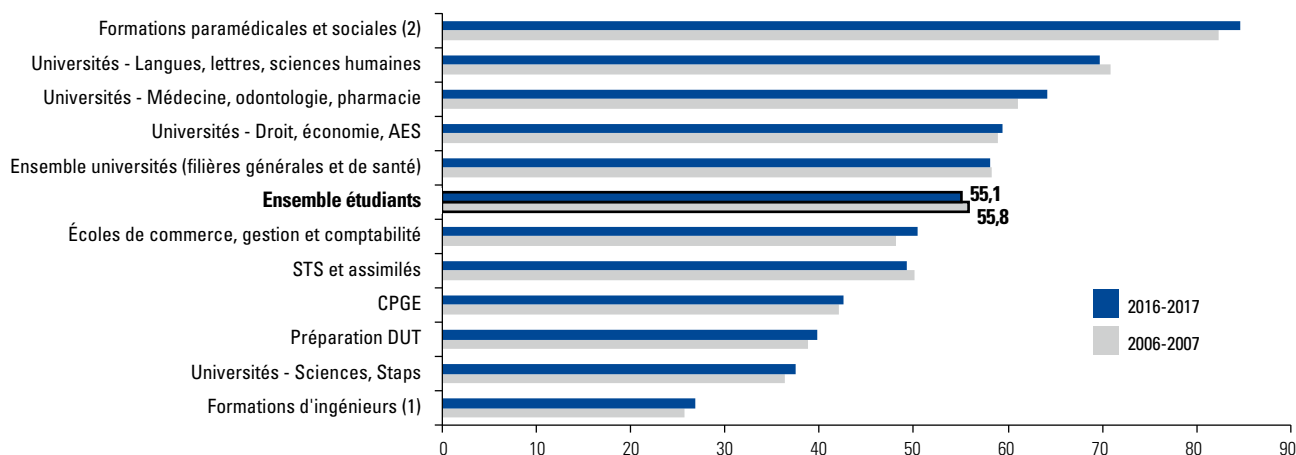
2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.

3. Établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

4. Données provisoires en 2016-2017 (reconduction des données 2015-2016).

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MESRI-SIES



(1) Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) Les dernières données disponibles portent sur 2015-2016.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MESRI-SIES et MEN-DEPP

(+ 11,6 %). En 25 ans, les effectifs ont été multipliés par 3 et les inscriptions ont progressé de 20 % entre 2011 et 2016.

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont augmenté régulièrement depuis une quinzaine d'années, passant de 70 300 inscrits en 2000 à 86 500 en 2016. Sur les cinq dernières années, la croissance reste un peu plus modérée (+7,5 %) que celle du total des inscriptions dans l'enseignement supérieur (+ 11,0 %). La hausse relativement modérée de 0,7 % observée cette année par rapport à 2015 s'inscrit dans cette tendance.

L'enseignement public assure la formation de 83,2 % des étudiants inscrits en CPGE. La croissance est plus prononcée en 2016 pour les CPGE qui relèvent de l'enseignement public (+0,7 %, contre +0,2 % pour celles du privé). L'augmentation des effectifs en classes préparatoires s'observe dans les filières scientifiques (+0,9 %) et économiques et commerciales (+0,8 %). Contrairement à la rentrée précédente, les effectifs dans la filière littéraire sont en baisse en 2016 (-0,8 %).

L'enseignement privé en augmentation

L'enseignement privé rassemble 474 500 étudiants en 2016-2017, soit 18,2 % des effectifs du supérieur. La hausse est cette année de 5,3 % (graphique 1), nettement supérieure à celle des inscriptions dans l'enseignement public qui atteint 1,7 % (1,0 % hors accroissement des doubles ins-

criptions). En dehors des trois années 2013, 2014 et 2015 qui font figure d'exception, le rythme de croissance des inscriptions dans l'enseignement public a toujours été depuis 1998 inférieur à celui observé dans l'enseignement privé. Entre 1998 et 2016, les inscriptions dans l'enseignement privé ont ainsi augmenté de 87,9 %, soit 222 000 étudiants supplémentaires, tandis qu'elles n'ont augmenté que de 13,9 % dans l'enseignement public, avec 261 000 étudiants de plus.

La répartition par filière des étudiants du secteur privé contraste avec celle du secteur public : 32 % des étudiants du secteur privé sont inscrits dans une école de commerce, gestion et comptabilité (hors STS), 17 % sont en lycée (STS, CPGE), 12 % sont dans une école paramédicale ou menant aux fonctions sociales, 11 % sont en école d'ingénieur, 6 % sont dans une école artistique ou culturelle et 7 % dans un établissement universitaire privé (tableau 2).

La quasi-totalité des écoles de commerce, ainsi qu'une très forte proportion des préparations intégrées et des écoles préparant aux fonctions sociales, sont privées.

Plus d'étudiantes que d'étudiants

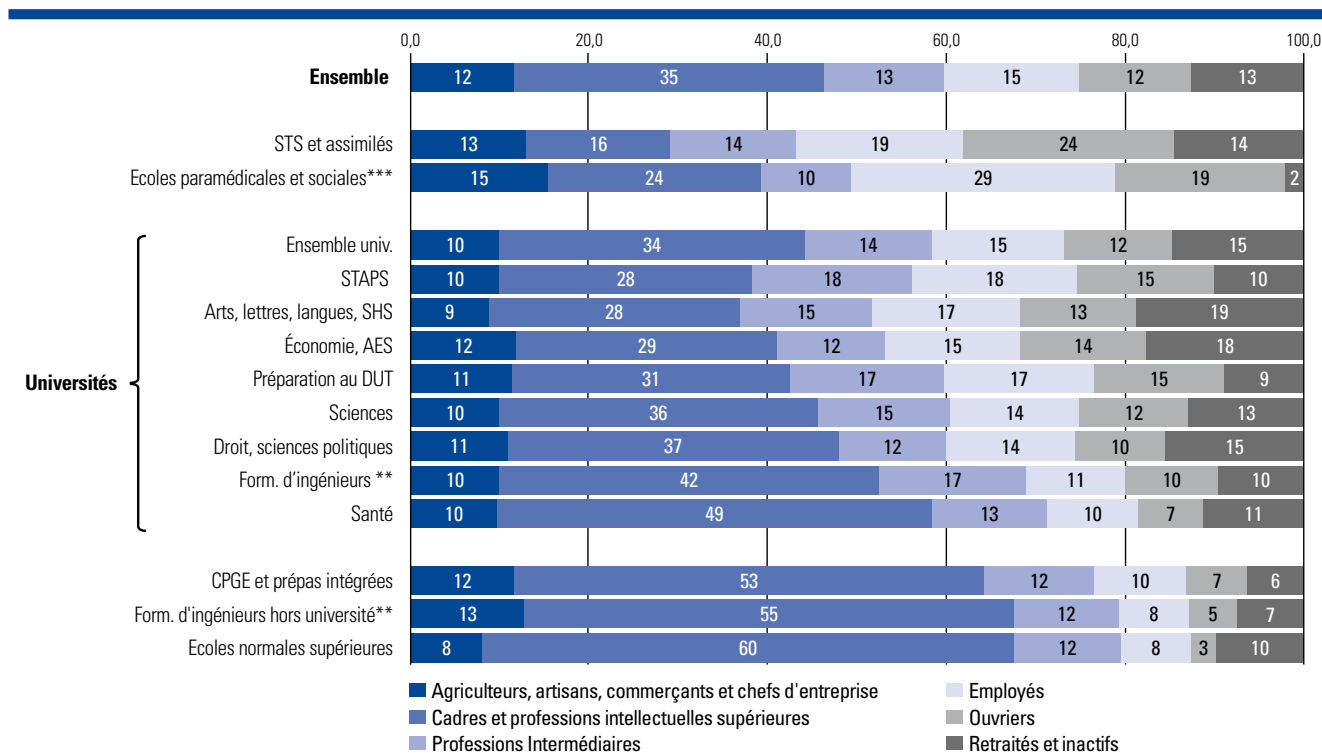
En 2016, 55,1 % des étudiants sont des femmes (graphique 2). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. La proportion d'étudiantes n'a ensuite que très modérément évolué (-0,7 point depuis 2006). Elle a progressé de façon importante dans les disciplines uni-

versitaires de santé (médecine, odontologie et pharmacie) (+3,0 points), dans les écoles paramédicales et sociales (+2,2 points), dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (+2,2 points) et dans les formations d'ingénieurs (+1,2 points).

La part des femmes varie considérablement selon le type d'études. Dès l'expression des choix d'orientation en classe de terminale, les femmes, quels que soient leurs origines sociales et leurs parcours scolaires, se portent moins que les hommes vers les filières sélectives ou scientifiques, à l'exception des études de santé. Elles sont minoritaires en CPGE (42,6 %) et en préparation au DUT (39,8 %), et de façon encore plus marquée dans les filières à la fois sélectives et scientifiques (26,9 % des effectifs des formations d'ingénieurs). A l'opposé, elles sont très majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (84,6 %).

Ces clivages se retrouvent à l'université où les jeunes femmes représentent 58,2 % de la population étudiante. C'est dans les disciplines à caractère littéraire que la part des femmes est plus élevée, en particulier en langues, lettres et sciences humaines (69,7 %). Elles sont aussi majoritaires (64,1 %) parmi les étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. Elles restent très minoritaires en sciences (37,5 %), et plus particulièrement en sciences fondamentales (28,1 %) et en STAPS (29,0 %). En DUT, les femmes sont minoritaires dans le secteur de la production (24,2 % des étudiants) mais sont aussi nombreuses que les hommes dans le secteur des services (51,1 % d'étudiantes).

GRAPHIQUE 3 - Origine sociale* des étudiants français en 2016-2017 (%)



* Les proportions sont calculées en excluant les étudiants pour lesquels l'origine n'est pas renseignée, soit 17 % d'entre eux.

L'origine des étudiants n'est pas renseignée pour moins de 20 % des étudiants dans toutes les filières sauf pour les écoles de commerce, gestion et comptabilité (35 %) et les écoles artistiques (38 %), non représentées.

** Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

*** Données 2015-2016 pour les formations paramédicales et sociales.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Sources : MESRI-SIES

Un tiers des étudiants ont des parents cadres

L'origine sociale des étudiants de nationalité française² évolue très peu d'une année sur l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 35 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession intellectuelle supérieure tandis que 12 % sont enfants d'ouvriers et 15 % enfants d'employés (graphique 3). Avec un mode de recueil de l'origine sociale différent, l'enquête Emploi de l'Insee permet de mettre en évidence la surreprésentation des enfants de cadres parmi les étudiants français (30 % en 2016) comparés aux jeunes de nationalité française âgés de 18 à 23 ans (18 % la même année).

2. L'étude de l'origine sociale se limite aux étudiants de nationalité française car l'information sur l'origine sociale des étudiants étrangers n'est pas collectée dans toutes les filières ou pas avec une qualité comparable.

3. En 2016, sont prises en compte les aides destinées aux étudiants dans le champ du MESRI : bourses sur critères sociaux, aide spécifique annuelle, aide spécifique ponctuelle qui peut être cumulée avec une bourse ou une aide ponctuelle.

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent plus de la moitié des étudiants en classes préparatoires, dans les formations d'ingénieurs (hors université) et dans les Ecoles Normales Supérieures. Ils sont en revanche peu nombreux en STS (16 %) et dans les formations paramédicales et sociales (24 %), formations où les enfants d'ouvriers sont surreprésentés (respectivement 24 % et 19 %) comparativement à l'ensemble de la population étudiante (12 %). A l'université, comme dans l'ensemble de la population étudiante française, les enfants de cadres représentent plus de 30 % des effectifs, alors que les catégories défavorisées y sont bien moins présentes. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes dans toutes les filières. Les enfants d'ouvriers sont peu présents en droit (10 %), dans les formations d'ingénieurs universitaires (10 %) et encore moins en santé (7 %), alors que les enfants de cadres sont au contraire très nombreux dans ces filières (respectivement 37 %, 43 % et 49 % des effectifs). La part des enfants de cadres est comprise entre 28 % et 31 % dans les préparations au

DUT, les filières économiques et littéraires et en STAPS.

La poursuite d'études longues à l'université est plus fréquemment le fait de jeunes dont les parents sont cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure : leur part passe de 31 % en cursus licence à 41 % en cursus doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 14 % des étudiants inscrits à l'université en cursus licence, leur part est de 6 % en cursus doctorat.

719 400 étudiants aidés, dont 691 200 boursiers sur critères sociaux

En 2016-2017, 719 400 étudiants reçoivent au moins une aide financière³, dont 691 200 une bourse sur critères sociaux (tableau 3). Ils représentent 39,2 % des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse. Cette part est en légère baisse cette année (-0,3 point), après deux années de hausse sensible.

À l'université, la part des étudiants boursiers sur critères sociaux s'élève à 40,0 %,

TABLEAU 3 - Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2001-2002	2005-2006	2010-2011	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	629 035	639 881	655 858	681 078	691 215
<i>dont aide au mérite</i>			23 344	26 617	30 783	33 876	36 239	39 110
En % d'étudiants concernés	26,5	28,7	33,4	34,6	34,4	34,5	34,8	
En % d'étudiants concernés (méthode révisée) (1)				36,7	36,5	37,2	37,9	37,7
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (2)	488 059	522 242	665 114	655 184	664 675	683 647	711 261	719 436
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	36,0	35,7	36,0	36,3	
En % d'étudiants concernés (méthode révisée) (1)				38,2	38,0	38,7	39,5	39,2

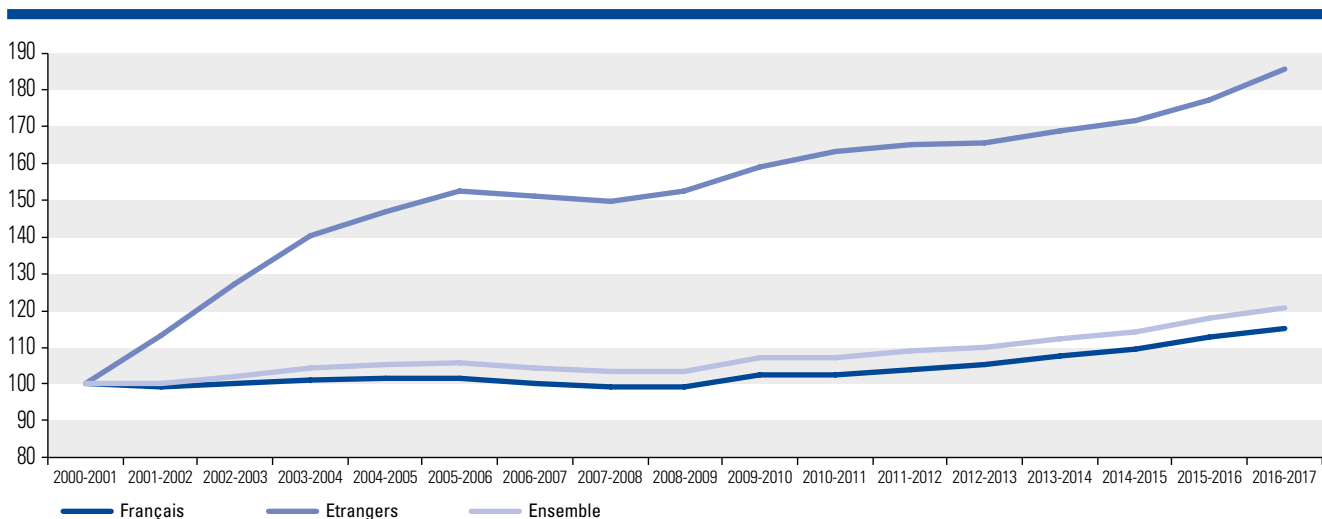
1. Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides. Le périmètre est précisé (meilleure prise en compte des doubles inscriptions, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée sur les années 2012 à 2016.

2. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2016-2017, 15 676 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 1 432 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013-2014.

Sources : MESRI-SIES / Systèmes d'information AGLAE (extractions annuelles au 15 mars n+1), SISE et SCOLARITE, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur.

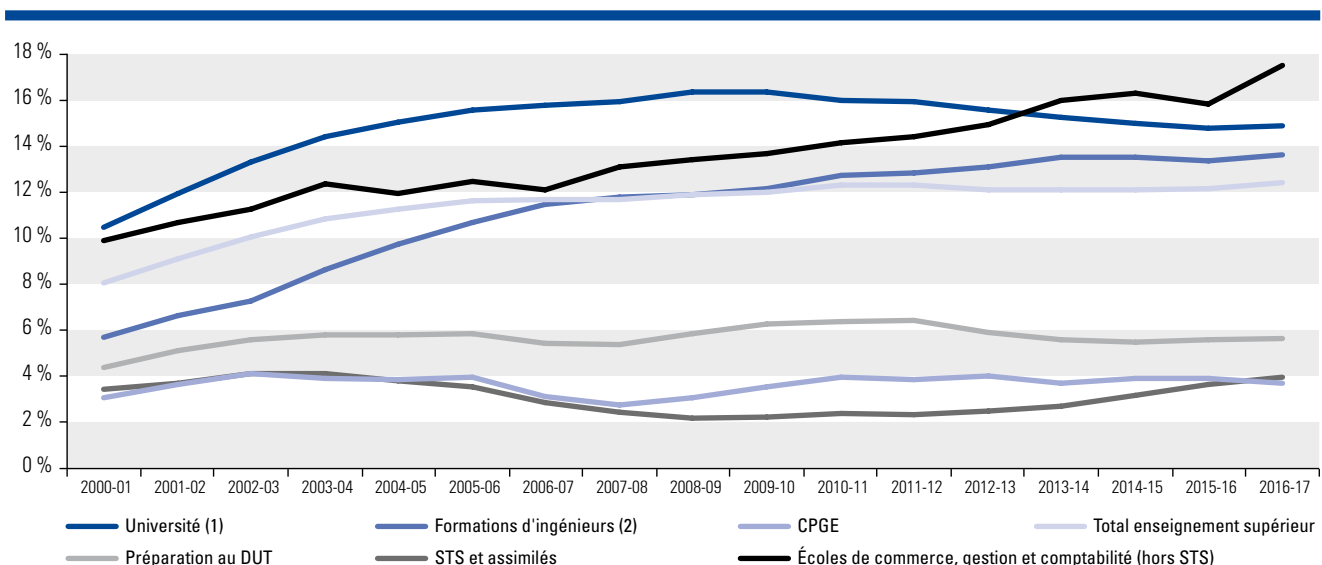
GRAPHIQUE 4 - Évolution des effectifs étudiants français et étrangers depuis 2000 (base 100)



Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011

Sources : MESRI-SIES

GRAPHIQUE 5 - Évolution de la proportion d'étrangers dans les principales formations d'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)



(1) hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs.

(2) y compris formations universitaires et formations d'ingénieurs en partenariat.

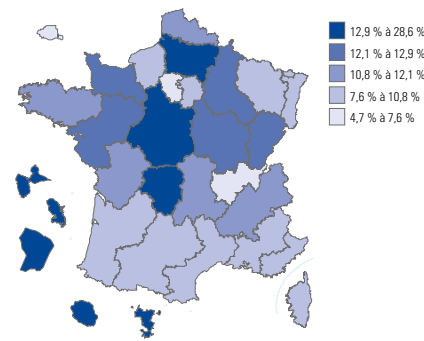
Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011

Sources : MESRI-SIES

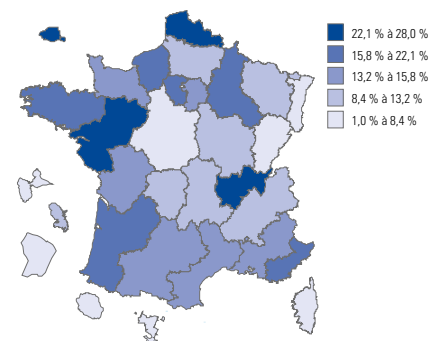
en hausse de 0,1 point. Plus de la moitié des étudiants dans les sections de technicien supérieur et assimilés sont boursiers (54,3%). Cette proportion est en augmentation continue depuis 2012. Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 28,8%. Il a fortement augmenté depuis 2005 et encore de 0,4 point cette année.

Entre 2015 et 2016, les montants des bourses sur critères sociaux ont été revalorisés de 0,1 % pour tous les échelons. De plus, en 2016, l'échelon 0 et l'échelon Obis ont fusionné : l'échelon 0 concerne désormais 30,4 % des boursiers et donne droit à une aide de 1 009 euros. Cet échelon exonérait auparavant des droits d'inscription et de sécurité sociale, une aide financière étant attribuée à partir de l'échelon Obis. En dehors de cette évolution, la structure par échelon évolue peu, car les plafonds de ressources n'ont pas été modifiés. Les effectifs de boursiers aux échelons 1 à 5 diminuent tandis qu'ils progressent de 1 % à l'échelon 6 et surtout de 5 % à l'échelon 7, échelon pour les ressources les plus faibles, correspondant à une bourse de 5 551 euros annuels.

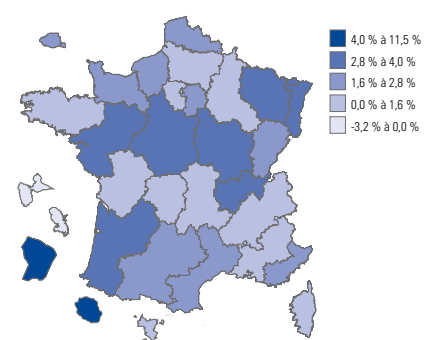
CARTE 1 - Part des effectifs étudiants en STS en 2016
(France métropolitaine + DOM : 9,8 %)



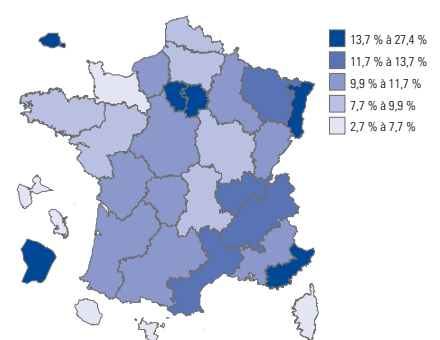
CARTE 2 - Part des étudiants dans l'enseignement privé en 2016
(France métropolitaine + DOM : 18,2 %)



CARTE 3 - Evolution des effectifs d'étudiants entre 2015 et 2016
(France métropolitaine + DOM : 2,3 %)



CARTE 4 - Part des étudiants étrangers en 2016
(France métropolitaine + DOM : 12,4 %)

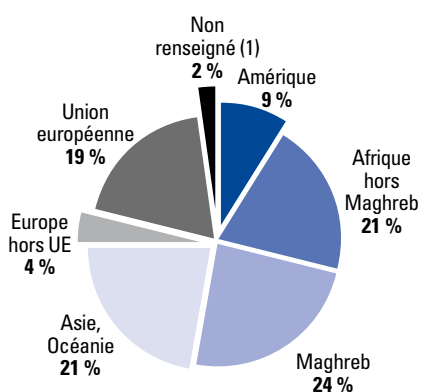


Sources : MESRI-SIES

Augmentation du nombre d'étudiants étrangers en France

En 2016, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère est de 323 900 soit +4,6 % par rapport à l'année précédente. Leur part dans l'enseignement supérieur augmente et atteint 12,4 %. Le nombre d'étudiants de nationalité étrangère a connu un essor

GRAPHIQUE 6 - Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité en 2016-2017



Champ : France métropolitaine + DOM

(1) Y compris les formations paramédicales et sociales, et les établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'informations sur la nationalité des étudiants étrangers.

Sources : MESRI-SIES

considérable entre 2000 et 2016, progressant de 85,6 % (graphique 4). Les années de plus forte hausse sont celles du début des années 2000 (+52,3 % entre 2000 et 2005). La proportion d'étudiants de nationalité étrangère est la plus forte dans les formations d'ingénieurs, à l'université et dans les écoles de commerce (graphique 5). C'est dans les formations d'ingénieurs qu'elle a le plus augmenté en 16 ans, passant de 5,7 % à 13,6 %. De longue date, la part des étudiants étrangers est en revanche faible (entre 3,7 % et 5,7 %) en préparation au DUT, en STS et en CPGE.

Dans l'enseignement supérieur français, près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain à la rentrée 2016 : 24 % d'entre eux viennent du Maghreb et 21 % du reste de l'Afrique (graphique 6). Un quart est issu d'Europe, dont 19 % de l'Union européenne. Enfin, 22 % sont originaires d'Asie ou d'Océanie et 9 % du continent américain. La moitié des étudiants de nationalité étrangère possède une des dix nationalités suivantes : marocaine, chinoise, algérienne, tunisienne, italienne, sénégalaise, allemande, camerounaise, espagnole ou ivoirienne.

Les étudiants étrangers sont plus nombreux dans les académies d'Île de France (14,4 % à Versailles, 16,1 % à Créteil et 17,8 % à Paris) ainsi que dans celles de Strasbourg, de Nice, de la Guyane et de Mayotte (carte 4). Ils sont très peu nombreux aux Antilles, à la Réunion et en Corse ainsi que dans les académies de Caen et Dijon.

Les effectifs d'étudiants augmentent dans la majorité des académies

En 2016, 26,0 % des étudiants se concentrent en Île-de-France, dont 13,3 % à Paris. Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse, Nantes et Rennes (29,2 % des effectifs totaux) ; les plus petites de métropole sont celles de Corse, Limoges et Besançon (moins de 3 % à elles trois), tandis que les académies des départements d'Outre-mer regroupent 1,7 % à elles cinq.

Les effectifs augmentent par rapport à 2015 dans toutes les académies sauf à Aix-Marseille, en Martinique et en Guadeloupe (carte 3). En France métropolitaine, ils croissent de façon importante dans les aca-

TABLEAU 4 - Répartition par académie des principales filières de l'enseignement supérieur en 2016-2017, évolution par rapport à 2015-2016

Académies	Diplômes LMD	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	Autres diplômes universitaires (dont santé) (2)	STS et assimilés	CPGE + Préparations intégrées	Écoles de commerce, gestion et comptabilité à diplôme visé (hors STS)	Écoles para-médicales et sociales	Autres (3)	Total	Evolution 2016/2015 (en %)	Evolution 2016/2015 h. CPGE (en %)
Aix-Marseille	50 192	3 322	4 257	17 776	11 458	3 746	4 797	6 991	5 020	107 559	0,0	-0,3
Amiens	18 441	5 157	3 272	6 606	6 656	2 300	211	4 370	1 086	48 099	1,3	1,3
Besançon	13 966	3 109	2 403	5 776	4 429	1 527	242	2 250	770	34 472	1,9	1,1
Bordeaux	51 243	4 810	5 137	21 502	12 255	3 721	10 855	6 219	9 152	124 894	3,0	2,4
Caen	18 999	1 722	2 928	6 724	5 409	1 356	1 445	2 785	1 602	42 970	2,7	2,6
Clermont-Ferrand	18 974	2 223	2 612	8 627	5 541	1 476	779	2 672	2 999	45 903	1,2	1,0
Corse	2 798	55	412	804	522	105	36	382	190	5 304	1,3	0,4
Dijon	17 747	1 798	2 635	8 017	5 782	2 259	2 409	3 281	1 526	45 454	3,9	2,4
Grenoble	38 692	5 954	7 212	13 548	10 827	3 091	5 476	5 157	2 818	92 775	1,3	0,4
Lille	76 537	10 564	7 344	25 241	19 529	5 929	11 484	11 508	8 356	176 492	2,6	2,9
Limoges	8 813	1 098	1 786	4 742	3 344	576	0	2 042	652	23 053	1,5	1,3
Lyon	81 469	14 504	7 420	36 081	12 836	6 390	8 431	6 982	18 214	192 327	3,5	3,1
Montpellier	54 167	3 358	3 953	17 558	11 472	3 271	3 944	4 802	7 126	109 651	1,8	0,9
Nancy-Metz	36 660	7 075	5 515	12 586	9 085	2 552	2 480	5 910	2 535	84 398	3,0	2,2
Nantes	55 955	9 881	5 730	18 532	16 752	5 122	5 665	5 606	8 735	131 978	3,7	3,0
Nice	27 024	1 991	3 551	7 641	6 515	2 779	5 431	3 899	2 169	61 000	2,0	1,4
Orléans-Tours	27 883	2 923	4 585	9 186	8 328	2 932	169	5 252	1 520	62 778	3,4	2,1
Poitiers	23 942	2 397	3 126	7 383	5 832	1 194	3 322	2 955	929	51 080	1,6	1,1
Reims	14 318	2 775	3 286	6 691	5 700	2 042	5 296	2 475	1 715	44 298	1,4	1,1
Rennes	57 446	8 654	6 635	18 809	15 261	4 656	3 726	5 820	5 853	126 860	1,4	1,1
Rouen	25 419	4 241	4 059	7 719	6 616	1 768	5 920	3 935	1 997	61 674	1,9	0,8
Strasbourg	36 033	4 222	3 858	16 779	6 790	2 585	0	4 114	3 750	78 131	3,9	3,1
Toulouse	63 728	10 698	6 696	19 599	12 762	4 771	5 265	4 989	6 722	135 230	1,9	0,9
Total province	820 446	112 531	98 412	297 927	203 701	66 148	87 383	104 396	95 436	1 886 380	2,3	1,8
Paris	142 309	10 211	2 010	71 469	16 152	16 309	22 147	9 836	56 502	346 945	2,8	2,2
Créteil	66 383	11 364	8 242	18 943	13 963	4 767	1 055	8 140	9 089	141 946	2,5	2,2
Versailles	85 655	18 258	6 752	18 778	14 315	10 033	15 661	10 003	9 813	189 268	1,1	1,0
Total Ile-de-France	294 347	39 833	17 004	109 190	44 430	31 109	38 863	27 979	75 404	678 159	2,2	1,8
France métropolitaine	1 114 793	152 364	115 416	407 117	248 131	97 257	126 246	132 375	170 840	2 564 539	2,3	1,8
Guadeloupe	4 443	55	206	1 713	2 015	450	0	576	133	9 591	-3,2	-2,9
Guyane	2 579	0	177	608	653	72	0	261	30	4 380	11,5	11,3
La Réunion	11 629	85	551	2 470	3 624	747	155	1 324	468	21 053	4,0	3,5
Martinique	3 053	0	228	1 388	2 434	426	143	548	308	8 528	-1,1	-2,6
Mayotte	1 016	0	0	32	390	0	0	92	88	1 618	1,6	1,6
Total DOM	22 720	140	1 162	6 211	9 116	1 695	298	2 801	1 027	45 170	2,0	1,5
France métr. + DOM	1 137 513	152 504	116 578	413 328	257 247	98 952	126 544	135 176	171 867	2 609 709	2,3	1,8

(1) Ensemble des formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) Diplômes hors LMD, ingénieurs et DUT préparés dans les universités, les grands établissements et les établissements privés d'enseignement universitaires.

(3) Ecoles d'art, d'architecture, établissements universitaires privés, écoles de commerce à diplôme non visé, autres établissements ou formations de spécialités diverses.

Champ : France métropolitaine + DOM

Sources : MESRI-SIES

démies de Strasbourg (+3,9%, +3,1% hors doubles inscriptions des CPGE à l'université), Dijon (+3,9%, +2,4% h. CPGE), Nantes (+3,7%, +3,0% h. CPGE) et Lyon (+3,5%, +3,1% h. CPGE). Ils augmentent de 2,0% dans les DOM (+1,5% h. CPGE).

Les différentes académies métropolitaines présentent des structures très variées selon les types de formations suivies. Dans certaines petites ou moyennes académies (Amiens, Limoges, Orléans-Tours), la part des STS est très élevée (plus de 13,3%, contre 9,8% pour la moyenne métropolitaine). La part des effectifs universitaires est inférieure à 60% dans les académies de Paris, Reims, Nantes, Amiens, Versailles et Lille. À l'inverse dans les académies de

Corse et de Strasbourg, les effectifs universitaires représentent les trois quarts des effectifs de l'académie.

La part des préparations au DUT dans l'ensemble des effectifs de l'enseignement supérieur est la plus élevée dans les académies de Grenoble, Corse et de Limoges (plus de 7,5%, contre 4,5% pour la moyenne métropolitaine). À Paris, les poids de l'université, des préparations au DUT et des STS sont parmi les plus faibles de France (tableau 4). À l'inverse, ils sont très élevés pour les CPGE, pour les écoles de commerce et, surtout, pour les autres formations. Les deux autres académies franciliennes ont des profils opposés : à Créteil, le poids de l'université est prépondérant,

alors qu'il est légèrement inférieur à la moyenne à Versailles, au profit des écoles de commerce et d'ingénieurs. Excepté en Martinique, la part de l'université dans l'ensemble des DOM est supérieure à la moyenne nationale. Le poids des STS y est plus élevé qu'en métropole.

La part de l'enseignement privé est très variable d'une académie à l'autre. Elle s'échelonne de 2% en Corse à 28% dans l'académie de Nantes. Plus d'un étudiant sur cinq est dans le secteur privé dans les académies de Bordeaux, Lille, Lyon, Paris, et Versailles.

**Agnès Lièvre,
MESRI-SIES**

Pour en savoir plus

- Algava, E. et Lièvre, A., « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2016-2017 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 11, MESRI-DGESIP/DGRI-SIES, août 2017.
- Delaporte, A et Marlat, D., « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2016-2017 », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 17.13, MESRI-SIES, décembre 2017.
- Algava, E. et Lièvre, A., « Les boursiers sur critères sociaux en 2016-2017 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 12, MESRI-SIES, septembre 2017.
- Algava, E. et Lièvre, A., « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 16.10, MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, décembre 2016.
- *Repères et références statistiques 2017*

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques
www.education.gouv.fr

Les doubles inscriptions en CPGE et à l'université

Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP dont un au moins

de la même académie; d'autre part aux étudiants de CPGE de s'inscrire au lycée et en EPSCP, cette double inscription étant facultative pour les autres formations supérieures en lycée (BTS, DMA, DCG...). Cette double obligation dont la montée en charge s'avère

progressive, augmente le nombre d'inscriptions en cursus licence dans des proportions qui ont été estimées à partir des déclarations de doubles inscriptions faites par les universités dans le cadre de SISE.